

Programme et Budget 2024

Direction des finances (DFI)
Direction du cabinet (DIRCAB)





UPU UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Programme et budget de 2024

Berne 2024

Table des matières	Page
Préface	5
Partie I – Contexte	7
1. Stratégie postale d’Abidjan et Plan d’activités d’Abidjan pour la période 2021–2025	9
2. Du plan d’activités pour 2021–2025 au Programme et budget de 2024	10
Partie II – Budget pour 2024	17
1. Aperçu du budget pour 2024 par programme	19
2. Fiches de programme	20
Pilier stratégique 1 – Forum	20
Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques	26
Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances	31
Soutien fonctionnel	35
3. Budget présenté par nature des charges et des produits	40
3.1 Charges relevant du budget ordinaire	40
3.2 Produits relevant du budget ordinaire	41
3.3 Niveau des charges nettes de l’Union	42
Annexes	45
1. Système de financement du budget de l’Union	47
1.1 Introduction	47
1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l’Union	47
1.3 Fonctionnement des trois piliers	47
1.4 Détermination de la valeur de l’unité de contribution dans le cadre du système de financement du budget de l’Union	48
2. Contributions des Pays-membres	49
2.1 Introduction	49
2.2 Évolution annuelle des contributions	49
3. Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2024	50

Préface

Depuis le Congrès d'Istanbul 2016, le document relatif au budget annuel de l'UPU (évoqué dans le Règlement financier de l'UPU sous le terme «Programme et budget») est élaboré en se fondant sur le plan d'activités quinquennal approuvé par le Congrès et est révisé chaque année notamment pour tenir compte du plafond annuel applicable au budget ordinaire. L'élaboration du budget est sous-tendue par la définition de buts et d'un plan de travail et vise à s'assurer que ce dernier puisse être financé.

La Stratégie postale d'Abidjan (SPA) et le plan de travail pour 2021–2025 ont été approuvés par le Congrès en août 2021 à cette fin précise. Ces documents exhaustifs comprennent non seulement des indicateurs de performance, des objectifs et une estimation des besoins en matière de financement, mais également des livrables et un calendrier détaillés. En ce sens, ils favorisent une plus grande efficacité grâce à une meilleure préparation, en s'appuyant sur les méthodes de travail mises en place au début du cycle 2017–2020.

Le Programme et budget comprend des informations budgétaires détaillées pour chaque but, chaque programme et chaque projet prévu par l'organisation pour l'année à venir ainsi que des détails sur les moyens de financement des diverses initiatives (budget ordinaire ou fonds extrabudgétaires).

Le présent document n'est pas simplement préparé pour répondre aux exigences du Règlement financier de l'UPU. Il est également destiné à fournir aux acteurs de l'UPU les informations essentielles dont ils ont besoin, dans un souci d'exactitude et de transparence quant à l'allocation des ressources humaines et financières aux diverses activités de l'Union.

Ce document est découpé en deux parties principales. La première partie présente le contexte général en présentant brièvement la SPA et le Plan d'activités associé ainsi que des explications sur la manière dont ces documents sont reflétés dans le Programme et budget. La deuxième partie comporte les principales informations sur le budget pour 2024, y compris un aperçu du budget global et du budget spécifique à chaque programme (appelé «fiche de programme») ainsi que la ventilation agrégée par type de charge et de produit.

Enfin, les annexes apportent des informations supplémentaires sur le système de financement du budget de l'Union et sur la répartition des Pays-membres en 2024 selon leur mode de contribution.

Masahiko Metoki
Directeur général

Partie I – Contexte

1. Stratégie postale d'Abidjan et Plan d'activités d'Abidjan pour la période 2021–2025

L'UPU a rédigé une feuille de route ambitieuse pour le cycle 2021–2025 intitulée «Stratégie postale d'Abidjan» qui a été approuvée par le Congrès d'Abidjan 2021. La SPA représente l'aboutissement d'un processus vaste et inclusif auquel de nombreux acteurs issus de plus de 170 pays et territoires membres ont activement participé grâce à plusieurs séries d'analyse de données, de consultations, d'échanges, de discussions et de sessions de rédaction.

Cette nouvelle stratégie réaffirme la mission de l'UPU, inscrite dans sa Constitution, qui est de «stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité, efficaces et accessibles, pour faciliter la communication entre les habitants de la planète».

Pour mener à bien cette mission dans le respect des Objectifs de développement durable des Nations Unies, une vision à long terme est nécessaire: la «Vision postale pour 2030» constitue un message incitant tous les acteurs clés du secteur postal à prendre des mesures dans un certain nombre de domaines. Les gouvernements sont ainsi invités à réduire les écarts de développement postal en utilisant le réseau postal pour favoriser le développement socioéconomique. Les régulateurs sont appelés à harmoniser et à consolider les cadres relevant de leur responsabilité. Les opérateurs sont incités à améliorer leurs performances en se diversifiant et en renforçant leurs opérations. Les autres acteurs sont encouragés à s'associer davantage au monde postal, ce qui entraînera des changements concernant le rôle de l'UPU.

Afin d'œuvrer à la concrétisation de la Vision postale pour 2030 tout au long de la période 2021–2025, l'UPU, en tant qu'institution des Nations Unies, doit coordonner son action autour de trois principaux piliers stratégiques, qui synthétisent ce que l'organisation cherchera à devenir et à atteindre d'ici à 2025:

- 1° Pilier stratégique 1 – Forum.
- 2° Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques.
- 3° Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances.

L'objectif du premier pilier consiste à renforcer le mandat de l'UPU en tant que principal forum pour les acteurs du secteur postal. Dans le cadre du second pilier, il est prévu de renforcer le rôle de l'UPU en tant que fournisseur de solutions techniques abordables pour les acteurs du secteur postal. Le troisième pilier vise à faire en sorte que l'UPU devienne le principal centre de connaissances du secteur postal.

L'objectif de chaque pilier sera atteint grâce à divers types de solutions proposées par l'UPU et présentées brièvement dans le tableau suivant:

<i>Pilier stratégique 1 – Forum</i>	<i>Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques</i>	<i>Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances</i>
1.1 Événements et réunions de groupes techniques	2.1 Conseil et renforcement des capacités	3.1 Études et connaissances sur les tendances des marchés
1.2 Traités et arrangements internationaux	2.2 Solutions informatiques	3.2 Analyse ciblée de divers thèmes précis
1.3 Mécanismes de règlement	2.3 Normes	3.3 Stockage et protection de données

Pour obtenir les résultats espérés pour chacun de ces piliers stratégiques, il est nécessaire d'accorder plus d'importance aux nouveaux produits et services, d'améliorer la solidité financière grâce à de nouveaux modèles de financement, de déployer des efforts pour se doter d'un personnel diversifié et extrêmement compétent ainsi que de renforcer la régionalisation.

Pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie, plusieurs propositions ont été élaborées pour chaque type de solution de l'UPU liée à chaque pilier stratégique. Ces propositions comprennent des informations détaillées sur les résultats attendus à la fin de chaque année, une estimation des ressources financières nécessaires et une liste de livrables à réaliser pour chaque réunion du Conseil compétent. De plus amples détails sur ces éléments figurent dans le document contenant les propositions de travail du Plan d'activités d'Abidjan.

Pendant la période 2021–2025, les résultats de ce plan exhaustif feront l'objet de contrôles, d'évaluations et de rapports réguliers sur la mise en œuvre de la stratégie. Sur la base de ce suivi, le plan d'activités pourrait éventuellement être ajusté si de nouvelles circonstances surgissaient durant la période 2021–2025, notamment en ce qui concerne le financement.

2. Du plan d'activités pour 2021–2025 au Programme et budget de 2024

Le Plan d'activités d'Abidjan pour 2021–2025 constitue la base du Programme et budget de 2024, lequel est soumis à l'approbation du CA. De cette manière, un lien direct est établi entre la stratégie, les travaux détaillés prévus pour le cycle et le budget spécifique nécessaire à leur mise en œuvre.

La structure budgétaire reflète la stratégie et le plan d'activités: les différentes sections du budget sont organisées par pilier stratégique (but), par catégorie de solution de l'UPU (programme) et par proposition de travail. Un numéro spécifique (OPP – «objectif/programme/proposition») est attribué à chaque proposition de travail afin de faire facilement le lien avec le pilier correspondant et la catégorie de solution concernée. Par exemple, la proposition de travail 2.3.1 correspond à la première proposition de travail de la troisième catégorie de solutions (normes) du deuxième pilier stratégique (fournisseurs de solutions techniques).

Par ailleurs, dans le cadre de ce document, les activités de support fonctionnel (ressources humaines, finances, etc.) sont regroupées sous un autre pilier stratégique, à savoir le pilier 4.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu de l'ensemble des propositions de travail, réparties par pilier stratégique et par catégorie de solution de l'UPU.

Pilier stratégique 1 – Forum

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
1.1 Événements et réunions de groupes techniques	1.1.1	Intégration des acteurs issus du secteur privé et des institutions publiques
	1.1.2	Philatélie 1 – Développement de la philatélie
	1.1.3	Amélioration de la qualité de service – Secrétariat
	1.1.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Secrétariat
	1.1.5	Activités de normalisation – Secrétariat
	1.1.6	Normes opérationnelles et conformité – Secrétariat
	1.1.7	Questions opérationnelles et comptables – Secrétariat
	1.1.8	Solutions et normes d'adressage – Secrétariat
	1.1.9	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Secrétariat
	1.1.10	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Secrétariat
	1.1.11	Douanes – Secrétariat
	1.1.12	Coopérative EMS – Secrétariat
	1.1.13	Sécurité – Secrétariat
	1.1.14	Transport – Événements
	1.1.15	Événements et réunions .POST
	1.1.16	Événements numériques 3 – Événements numériques
	1.1.17	Inclusion financière 3 – Promotion de l'inclusion financière postale
	1.1.18	Services financiers postaux 4 – Développement des services postaux de paiement – Pratiques exemplaires

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
	1.1.19	Rémunération 2 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération
	1.1.20	Comité consultatif – Engagement des acteurs du secteur postal élargi
	1.1.21	Marketing direct 1 – Événements relatifs au marketing direct
	1.1.22	Environnement et développement durable 3 – Événements en faveur de l'environnement et du développement durable
	1.1.23	Politique postale et régulation 3 – Événements et réunions concernant le service universel, la régulation et la politique postale
	1.1.24	Commerce 3 – Événements commerciaux
	1.1.25	Organisation des sessions du CA et du CEP
	1.1.26	Organisation du Congrès
	1.1.27	Ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi
1.2 Traités et arrangements internationaux	1.2.1	Amélioration de la qualité de service – Traités
	1.2.2	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Traités
	1.2.3	Respect des normes opérationnelles – Arrangements internationaux
	1.2.4	Questions opérationnelles et comptables – Traités et arrangements internationaux
	1.2.5	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Traités et arrangements internationaux
	1.2.6	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Traités
	1.2.7	Douanes – Arrangements internationaux
	1.2.8	Coopérative EMS – Arrangements internationaux
	1.2.9	Sécurité – Traités et arrangements internationaux
	1.2.10	Transport – Traités et arrangements internationaux
	1.2.11	Services financiers postaux 1 – Développement du cadre réglementaire pour les services postaux de paiement
	1.2.12	Rémunération 1 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération
	1.2.13	Politique postale et régulation 1 – Obligations découlant des traités concernant le service universel, la régulation et la politique postale
1.3 Mécanismes de règlement	1.3.1	UPU*Clearing
	1.3.2	PPS*Clearing – Extension
	1.3.3	Mécanisme de règlement des différends
	1.3.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Mécanismes de règlement
	1.3.5	Coopérative EMS – Règlements
	1.3.6	Transport – Systèmes de règlement
	1.3.7	Rémunération 5 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération
	1.3.8	Rémunération – Lien avec la qualité de service

Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques abordables

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
2.1 Conseil et renforcement des capacités	2.1.1	Politiques postales nationales et investissement dans le développement socioéconomique
	2.1.2	Harmonisation des cadres réglementaires pour le secteur postal
	2.1.3	Amélioration des résultats des opérateurs désignés en matière de distribution
	2.1.4	Cadres de coopération et services de facilitation de l'UPU
	2.1.5	Renforcement des capacités juridiques des acteurs du secteur postal
	2.1.6	Amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités
	2.1.7	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités
	2.1.8	GMS – Renforcement des capacités
	2.1.9	Conformité avec les normes opérationnelles – Activités de conseil
	2.1.10	Adressage et systèmes d'information géographique – Renforcement des capacités
	2.1.11	Conception de produits, commerce électronique et intégration – Renforcement des capacités
	2.1.12	Douanes – Renforcement des capacités
	2.1.13	Coopérative EMS – Renforcement des capacités
	2.1.14	Sécurité – Renforcement des capacités
	2.1.15	Transport – Renforcement des capacités
	2.1.16	Économie numérique 4 – Renforcement des capacités
	2.1.17	Inclusion financière 2.1 – Services de conseil pour l'inclusion financière postale
	2.1.18	Inclusion financière 2.2 – Assistance technique pour l'inclusion financière postale
	2.1.19	Services financiers postaux 2 – Extension du réseau postal mondial de paiement
	2.1.20	Rémunération 4 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération
	2.1.21	Marketing direct 3 – Renforcement des capacités en matière de marketing direct
	2.1.22	Environnement et développement durable 1 – Renforcement des capacités en matière d'environnement et de développement durable
	2.1.23	Politique postale et régulation 4 – Renforcement des capacités en matière de service universel, de régulation et de politique postale
	2.1.24	Commerce 4 – Renforcement des capacités dans le domaine du commerce
	2.1.25	Égalité des genres
	2.1.26	Gestion des risques liés aux catastrophes, développement durable et utilisation du réseau (proposition d'un Pays-membre – Japon)

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
	2.1.27	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur postal (proposition d'un Pays-membre)
2.2 Solutions informatiques	2.2.1	Amélioration de la qualité de service – Solutions informatiques
	2.2.2	GMS – Solutions informatiques
	2.2.3	Solutions et normes d'adressage – Solutions informatiques
	2.2.4	Douanes – Solutions informatiques
	2.2.5	Coopérative EMS – Solutions informatiques
	2.2.6	Sécurité – Solutions informatiques
	2.2.7	Transport – Solutions informatiques
	2.2.8	.POST – Solutions informatiques
	2.2.9	Services financiers postaux 3 – Élaboration de solutions techniques applicables aux services postaux de paiement
	2.2.10	Marketing direct 2 – Solutions informatiques applicables au marketing direct
	2.2.11	Environnement et développement durable 4 – Solutions informatiques en faveur de l'environnement et du développement durable
	2.2.12	Support informatique pour le Bureau international et les réunions de l'UPU
	2.2.13	Coopérative télématique
	2.2.14	Dématérialisation de la communication entre le Bureau international et les partenaires de l'UPU
2.3 Normes	2.3.1	Philatélie 3 – Système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS) et certification
	2.3.2	Philatélie 4 – Production et vente de coupons-réponse internationaux
	2.3.3	Activités de normalisation – Élaboration et gestion
	2.3.4	Conformité avec les normes opérationnelles – Gestion
	2.3.5	Questions opérationnelles et comptables – Gestion des normes
	2.3.6	Solutions et normes d'adressage – Développement
	2.3.7	Développement de produits, commerce électronique et intégration – Normes
	2.3.8	Douanes – Normes
	2.3.9	Coopérative EMS – Normes
	2.3.10	Sécurité – Normes
	2.3.11	Transport – Normes

Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
3.1 Études et connaissances sur les tendances des marchés	3.1.1	Études du marché postal dans les pays en développement et tendances régionales
	3.1.2	Études sur le cadre réglementaire national et services postaux
	3.1.3	Recherches institutionnelles sur l'économie postale
	3.1.4	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Recherche
	3.1.5	Coopérative EMS – Connaissances du marché
	3.1.6	Numérique 2 – Recherches sur la transformation et l'innovation numériques
	3.1.7	Inclusion financière 1 – Études et connaissances sur l'inclusion financière postale
	3.1.8	Rémunération 3 – Recherches sur la rémunération et production intellectuelle
	3.1.9	Marketing direct 4 – Recherche sur le marketing direct
	3.1.10	Environnement et développement durable 2 – Recherches en matière d'environnement et de développement durable
	3.1.11	Commerce 2 – Recherches
3.2 Analyse ciblée de divers thèmes précis	3.2.1	Amélioration de la qualité de service – Analyse ciblée
	3.2.2	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Analyse
	3.2.3	Coopérative EMS – Analyse
	3.2.4	Économie numérique 1 – Analyse du numérique
	3.2.5	Politique postale et régulation 2 – Analyse en matière de service universel, de régulation et de politique postale
	3.2.6	Commerce 1 – Commerce. Analyse
3.3 Stockage et protection des données	3.3.1	Philatélie 2 – Système de distribution et d'entretien de la collection philatélique universelle
	3.3.2	Conformité des normes opérationnelles – Stockage des données
	3.3.3	Solutions et normes d'adressage – Stockage des données
	3.3.4	Coopérative EMS – Stockage et protection de données
	3.3.5	Stockage et protection des données de l'UPU au niveau mondial

Soutien fonctionnel

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
4.1 Cabinet	4.1.1	Cabinet et affaires concernant les Conseils
	4.1.2	Gouvernance et contrôle interne
	4.1.3	Planification stratégique
	4.1.4	Communication
4.2 Finances	4.2.1	Fonction d'appui financier
	4.2.2	Mobilisation des ressources

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
4.3 Ressources humaines	4.3.1	Formation et développement
	4.3.2	Politique en matière de ressources humaines
	4.3.3	Gestion des ressources humaines – Prestations et salaires
4.4 Affaires juridiques	4.4.1	Fonction de soutien juridique
4.5 Logistique	4.5.1	Services linguistiques
	4.5.2	Services généraux

Outre les propositions de travail, le Programme et budget comprend également le paiement de la garantie à la Caisse de prévoyance, ainsi que les investissements, comme décidé par le Congrès d'Abidjan.

Frais hors exploitation

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
5.1 Respect des obligations envers le personnel	5.1.1	Respect des obligations envers le personnel

Investissements

<i>Catégorie de solution/ programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
6.1 Remplacement, développement et acquisition des actifs	6.1.1	Entretien et rénovation du bâtiment du Bureau international
	6.1.7	Amortissements

Partie II – Budget pour 2024

1. Aperçu du budget pour 2024 par programme

	Budget ordinaire		Contributions volontaires		Vente de produits et services		Total (CHF)
	Personnel	Autres	Personnel	Autres	Personnel	Autres	
Pilier stratégique 1 – Forum							
1.1 Événements et réunions de groupes techniques	3 376 740	251 240	1 013 935	39 295	202 550	106 000	5 329 760
1.2 Traités et arrangements internationaux	1 086 570	93 000	335 650	50 000	-	-	1 565 220
1.3 Mécanismes de règlement	453 600	60 000	361 225	443 325	-	50 000	1 368 150
Pilier stratégique 1 – Total	4 916 910	404 240	1 710 810	872 620	202 500	156 000	8 263 130
Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques							
2.1 Conseil et renforcement des capacités	3 833 860	2 994 718	2 359 835	6 529 994	0	0	15 718 407
2.2 Solutions informatiques	1 580 150	1 395 764	447 625	1 555 250	10 896 850	6 230 285	22 105 925
2.3 Normes	573 460	15 000	492 375	62 500	192 650	374 000	1 709 985
Pilier stratégique 2 – Total	5 987 470	4 405 482	3 299 835	8 147 744	11 089 500	6 604 286	39 534 317
Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances							
3.1 Études et connaissances sur les tendances des marchés	1 676 200	100 200	446 725	430 000	0	22 000	2 675 125
3.2 Analyse ciblée de divers thèmes précis	437 820	94 500	429 775	240 000	0	0	1 202 095
3.3 Stockage et protection des données	315 300	389 600	203 675	200 000	40 750	0	1 149 325
Pilier stratégique 3 – Total	2 429 320	584 300	1 080 175	870 000	40 750	22 000	5 026 545

	Budget ordinaire		Contributions volontaires		Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel	Autres	Personnel	Autres	Personnel	Autres	Total	
Soutien fonctionnel								
4.1 Cabinet	3 705 560	460 564	0	150 000	0	0	0	4 316 124
4.2 Finances	2 177 940	222 000	0	635 889	0	0	0	3 035 829
4.3 Ressources humaines	1 455 320	725 100	0	0	0	0	0	2 180 420
4.4 Affaires juridiques	991 200	31 500	0	0	0	0	0	1 022 700
4.5 Logistique	3 879 480	2 325 884	67 800	80 000	0	0	0	6 353 164
Soutien fonctionnel – Total	12 209 500	3 765 048	67 800	865 889	0	0	0	16 908 237
Frais hors-exploitation								
5.1 Respect des obligations envers le personnel		3 000 000		723 500	0		0	3 723 500
Frais hors exploitation – Total		3 000 000		723 500	0		0	3 723 500
Investissements								
6.1 Remplacement, développement et acquisition des actifs		1 810 000						1 810 000
Total investissements		1 810 000						1 810 000
Total général	25 543 200	13 969 070	6 158 620	11 479 753	11 332 800	6 782 286	18 115 086	75 265 729

2. Fiches de programme

Pilier stratégique 1 – Forum

Le premier pilier stratégique de la SPA comprend trois catégories de solutions de l'UPU qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes:

- Programme 1.1 – Événements et réunions de groupes techniques.
- Programme 1.2 – Traités et arrangements internationaux.
- Programme 1.3 – Mécanismes de règlement.

Des explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 1.1 – Événements et réunions de groupes techniques

Mandat et objectifs

Dans le cadre de cette première catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 1, l'UPU poursuivra sa mission historique, à savoir de devenir le seul forum mondial où tous les acteurs clés du secteur postal peuvent se rencontrer pour partager des pratiques exemplaires, élaborer des stratégies et obtenir un soutien dans leurs efforts de développement socioéconomique et de mise en œuvre de la vision pour le secteur. La concrétisation de cet objectif repose sur 24 propositions de travail.

Afin de contrôler leur mise en œuvre, l'avancement des travaux sera évalué sur la base de divers résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de forums thématiques organisés, le nombre de nouveaux membres adhérant aux plates-formes de partage d'informations et le niveau de sensibilisation à des thèmes spécifiques grâce aux activités menées auprès des acteurs externes. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
1.1.1	Intégration des acteurs issus du secteur privé et des institutions publiques	CA
1.1.2	Philatélie 1 – Développement de la philatélie	CA
1.1.3	Amélioration de la qualité de service – Secrétariat	CEP
1.1.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Secrétariat	CA et CEP
1.1.5	Activités de normalisation – Secrétariat	CEP
1.1.6	Normes opérationnelles et conformité – Secrétariat	CEP
1.1.7	Questions opérationnelles et comptables – Secrétariat	CEP
1.1.8	Solutions et normes d'adressage – Secrétariat	CEP
1.1.9	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Secrétariat	CEP
1.1.10	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Secrétariat	CEP
1.1.11	Douanes – Secrétariat	CEP
1.1.12	Coopérative EMS – Secrétariat	CEP
1.1.13	Sécurité – Secrétariat	CEP
1.1.14	Transport – Événements	CEP
1.1.15	Événements et réunions .POST	CEP
1.1.16	Événements numériques 3 – Événements numériques	CA et CEP
1.1.17	Inclusion financière 3 – Promotion de l'inclusion financière postale	CA

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
1.2.5	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.6	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Traités	CEP
1.2.7	Douanes – Arrangements internationaux	CEP
1.2.8	Coopérative EMS – Arrangements internationaux	CEP
1.2.9	Sécurité – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.10	Transport – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.11	Services financiers postaux 1 – Développement du cadre réglementaire pour les services postaux de paiement	CA et CEP
1.2.12	Rémunération 1 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération	CA et CEP
1.2.13	Politique postale et régulation 1 – Obligations découlant des traités concernant le service universel, la régulation et la politique postale	CA

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)				Total (CHF)
	D	P	G	D	P	G	D	P	G		
1.2.1		6,5	4							151 150	151 150
1.2.2					1,5					24 450	24 450
1.2.3		1,5								24 450	24 450
1.2.4		1,5								24 450	24 450
1.2.5		2,4								39 120	39 120
1.2.6	2	3	3							127 600	127 600
1.2.7		0,5								8 150	8 150
1.2.8					2	16				213 400	213 400
1.2.9		2								15 000	26 000
1.2.10		6							50 000	28 000	175 800
1.2.11	0,75	4,5	2							50 000	162 750
1.2.12	3	12	4							308 000	308 000
1.2.13	2,25	6	3				6			182 100	279 900
Total	8	45,9	16		9,5	16				93 000	1 179 570
										50 000	385 650
											1 565 220

Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques

Le pilier stratégique 2 de la SPA comprend trois catégories de solutions de l'UPU, qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes:

- Programme 2.1 – Conseil et renforcement des capacités.
- Programme 2.2 – Solutions informatiques.
- Programme 2.3 – Normes.

Des explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 2.1 – Conseil et renforcement des capacités

Mandat et objectifs

Dans le cadre de la première catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 2, l'UPU cherchera à offrir aux acteurs du secteur postal des avis de qualité, des formations et des possibilités de coopération technique pour les aider à naviguer à travers les défis et les opportunités d'un secteur changeant à toute vitesse. Cet objectif sera mené à bien au moyen de 27 propositions de travail. Afin de contrôler sa mise en œuvre, l'avancement des travaux sera évalué sur la base de divers résultats. Ils comprennent des indicateurs tels que le nombre de pays bénéficiant d'une assistance, les projets transversaux visant à renforcer l'infrastructure de la chaîne logistique et l'amélioration de la qualité des services, et l'utilisation annuelle du système OSCAR (la solution en ligne de l'UPU pour l'établissement de bilans carbone et la production de rapports) par les parties prenantes. Les informations détaillées sur les résultats sur ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
2.1.1	Politiques postales nationales et investissement dans le développement socioéconomique	CA
2.1.2	Harmonisation des cadres réglementaires pour le secteur postal	CA
2.1.3	Amélioration des résultats des opérateurs désignés en matière de distribution	CA
2.1.4	Cadres de coopération et services de facilitation de l'UPU	CA
2.1.5	Renforcement des capacités juridiques des acteurs du secteur postal	CA
2.1.6	Amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités	CEP
2.1.7	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités	CA et CEP
2.1.8	GMS – Renforcement des capacités	CEP
2.1.9	Conformité avec les normes opérationnelles – Activités de conseil	CEP
2.1.10	Adressage et systèmes d'information géographique – Renforcement des capacités	CEP

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
2.1.11	Conception de produits, commerce électronique et intégration – Renforcement des capacités	CEP
2.1.12	Douanes – Renforcement des capacités	CEP
2.1.13	Coopérative EMS – Renforcement des capacités	CEP
2.1.14	Sécurité – Renforcement des capacités	CEP
2.1.15	Transport – Renforcement des capacités	CEP
2.1.16	Économie numérique 4 – Renforcement des capacités	CA et CEP
2.1.17	Inclusion financière 2.1 – Services de conseil pour l'inclusion financière postale	CA
2.1.18	Inclusion financière 2.2 – Assistance technique pour l'inclusion financière postale	CA
2.1.19	Services financiers postaux 2 – Extension du réseau postal mondial de paiement	CEP
2.1.20	Rémunération 4 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération	CEP
2.1.21	Marketing direct 3 – Renforcement des capacités en matière de marketing direct	CEP
2.1.22	Environnement et développement durable 1 – Renforcement des capacités en matière d'environnement et de développement durable	CA
2.1.23	Politique postale et régulation 4 – Renforcement des capacités en matière de service universel, de régulation et de politique postale	CA
2.1.24	Commerce 4 – Renforcement des capacités dans le domaine du commerce	CA
2.1.25	Égalité des genres	CA
2.1.26	Gestion des risques liés aux catastrophes, développement durable et utilisation du réseau (proposition d'un Pays-membre – Japon)	CA
2.1.27	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur postal (proposition d'un Pays-membre)	CA

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	
2.1.1	1,8	15,6	11,3		7,2	2,4				833 302
2.1.2	1,8	10,8	9,7		0,6					701 350
2.1.3	1,2	28,2	35,4		3,6	16,8				3 197 303
2.1.4	3,6	14,4	4,8		0,6					722 603
2.1.5										
2.1.6		7	4							159 300
2.1.7					25,6	70,4				5 548 794

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
2.2.1	Amélioration de la qualité de service – Solutions informatiques	CEP
2.2.2	GMS – Solutions informatiques	CEP
2.2.3	Solutions et normes d'adressage – Solutions informatiques	CEP
2.2.4	Douanes – Solutions informatiques	CEP
2.2.5	Coopérative EMS – Solutions informatiques	CEP
2.2.6	Sécurité – Solutions informatiques	CEP
2.2.7	Transport – Solutions informatiques	CEP
2.2.8	.POST – Solutions informatiques	CEP
2.2.9	Services financiers postaux 3 – Élaboration de solutions techniques applicables aux services postaux de paiement	CEP
2.2.10	Marketing direct 2 – Solutions informatiques applicables au marketing direct	CEP
2.2.11	Environnement et développement durable 4 – Solutions informatiques en faveur de l'environnement et du développement durable	CA
2.2.12	Support informatique pour le Bureau international et les réunions de l'UPU	CA et CEP
2.2.13	Coopérative télématique	CEP
2.2.14	Dématérialisation de la communication entre le Bureau international et les partenaires de l'UPU	CEP

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	Total (CHF)
2.2.1		4,5	4							183 550
2.2.2		13	12							350 500
2.2.3								23	47,5	951 650
2.2.4		1,5								24 450
2.2.5				1,25	16					401 175
2.2.6		2								13 000
2.2.7		4								65 200
2.2.8				6	3					112 750
2.2.9	0,125	3,5	1							244 450
										22 000
										2 000 000
										40 000
										951 650
										24 450
										401 175
										13 000
										115 200
										266 450
										84 150

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)										
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Total (CHF)											
	D	P		G	D		P	G			D	P	G							
2.2.10		1				1,5	100 000													133 250
2.2.11	0,125	4		6 000		6														171 800
2.2.12		36	24	1 306 764																2 164 764
2.2.13							1 092 500					12	720							14 153 486
Total	0,25	69,5	41	1 395 764	2 975 914	13,25	1 555 250	2 002 875	12	743	47,5	6 230 286	17 127 136	22 105 925						

Programme 2.3 – Normes

Mandat et objectifs

La dernière catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 2 permet à l'UPU de renforcer ses activités de normalisation et de certification des normes, faisant ainsi la promotion de l'interopérabilité mondiale au profit de tous les acteurs du secteur postal sur tous les territoires. Ces objectifs sont réalisables dans le cadre de 11 propositions de travail pour le cycle 2021–2025. Leur mise en œuvre sera contrôlée et évaluée sur la base de divers résultats. Ils comprennent des indicateurs tels que le nombre d'auditeurs régionaux de la sécurité certifiés, les rapports mensuels d'évaluation de la conformité et l'examen annuel de la liste des normes existantes. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
2.3.1	Philatélie 3 – Système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS) et certification	CA
2.3.2	Philatélie 4 – Production et vente de coupons-réponse internationaux	CA
2.3.3	Activités de normalisation – Élaboration et gestion	CEP
2.3.4	Conformité avec les normes opérationnelles – Gestion	CEP
2.3.5	Questions opérationnelles et comptables – Gestion des normes	CEP
2.3.6	Solutions et normes d'adressage – Développement	CEP
2.3.7	Développement de produits, commerce électronique et intégration – Normes	CEP
2.3.8	Douanes – Normes	CEP
2.3.9	Coopérative EMS – Normes	CEP
2.3.10	Sécurité – Normes	CEP
2.3.11	Transport – Normes	CEP

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)				Total (CHF)	
	D	P	G	D	P	G	D	P	G			
2.3.1	0,25				1,5				12	65 000	200 600	213 700
2.3.2	0,25		7,2		2,5	24				117 000	117 000	487 660
2.3.3		7								12 500		131 600
2.3.4		6										97 800
2.3.5		3,5										57 050
2.3.6								3,5		192 000	249 050	249 050
2.3.7	2	3	3									127 600
2.3.8		1,5										24 450
2.3.9					1,25	16					201 175	201 175
2.3.10		2										21 000
2.3.11										50 000		98 900
Total	2,5	26	10,2	15 000	5,25	40	62 500	554 875	12	374 000	566 650	1 709 985

Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances

Le pilier stratégique 3 de la SPA comprend trois catégories de solutions de l'UPU, qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes:

- Programme 3.1 – Études et connaissances sur les tendances des marchés.
- Programme 3.2 – Analyse ciblée de divers thèmes précis.
- Programme 3.3 – Stockage et protection des données.

Des explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 3.1 – Études et connaissances sur les tendances des marchés

Mandat et objectifs

Dans le cadre de la première catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 3, l'UPU développera sa capacité d'étude approfondie afin d'aider les acteurs du secteur postal à mieux comprendre et anticiper les tendances qui affectent le secteur dans son ensemble. La concrétisation de cet objectif repose sur 11 propositions de travail relevant de la catégorie «Études et connaissances sur les tendances des marchés». Afin de contrôler leur mise en œuvre, l'avancement de ces propositions de travail sera évalué sur la base de divers résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de pays ayant bénéficié d'une analyse nationale complète, le nombre de projets de recherche conjoints avec d'autres organisations internationales et le pourcentage de tous les messages EDI échangés à des fins d'analyse économique postale mondiale. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
3.1.1	Études du marché postal dans les pays en développement et tendances régionales	CA
3.1.2	Études sur le cadre réglementaire national et services postaux	CA
3.1.3	Recherches institutionnelles sur l'économie postale	CA
3.1.4	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Recherche	CEP
3.1.5	Coopérative EMS – Connaissances du marché	CEP
3.1.6	Économie numérique 2 – Recherches sur le numérique	CA
3.1.7	Inclusion financière 1 – Études et connaissances sur l'inclusion financière postale	CA
3.1.8	Rémunération 3 – Recherches sur la rémunération et production intellectuelle	CA
3.1.9	Marketing direct 4 – Recherche sur le marketing direct	CEP
3.1.10	Environnement et développement durable 2 – Recherches en matière d'environnement et de développement durable	CA
3.1.11	Commerce 2 – Recherches	CA

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)		
	D	P	G	D	P	G	D	P	G		
3.1.1	1,2	14,4	6,6								336 180
3.1.2	0,6	14,4	6,6								322 740
3.1.3	0,5	30								22 000	544 200
3.1.4	1	4,5	3								129 650
3.1.5					1,25	16				200 000	401 175
3.1.6	0,25	4	0,75		6					97 800	193 575
3.1.7	0,25	5								150 000	268 600
3.1.8	1,2	3	1								104 280
3.1.9		1				1,5				80 000	113 250
3.1.10	0,25	4			6					97 800	181 600
3.1.11	0,25	4	0,75		6					33 000	79 875
Total	5,5	84,3	18,7	19,25	17,5	17,5	430 000	876 725	22 000	2 675 125	

Programme 3.2 – Analyse ciblée de divers thèmes précis

Mandat et objectifs

Grâce à cette deuxième catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 3, l'UPU exploitera le potentiel des données postales de masse en sa possession et articulera des solutions pour les acteurs du secteur postal autour de connaissances et d'analyses ciblées. La concrétisation de cet objectif repose sur six propositions de travail. Comme pour la catégorie précédente, leur mise en œuvre sera contrôlée par des résultats quantifiables. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de documents de politique générale sur les principales questions commerciales, le nombre de pays participant à la base de données mondiale sur les cadres réglementaires et le nombre d'études analytiques sur les bureaux d'échange extraterritoriaux. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
3.2.1	Amélioration de la qualité de service – Analyse ciblée	CEP
3.2.2	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Analyse	CEP
3.2.3	Coopérative EMS – Analyse	CEP
3.2.4	Économie numérique 1 – Analyse du numérique	CA
3.2.5	Politique postale et régulation 2 – Analyse en matière de service universel, de régulation et de politique postale	CA et CEP
3.2.6	Commerce 1 – Commerce. Analyse	CA

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)		
	D	P	G	D	P	G	D	P	G		
3.2.1		4,5	3								147 250
3.2.2		2,4								40 000	39 120
3.2.3					1,25	16				401 175	401 175
3.2.4	0,25	4	0,75		6					97 800	186 575
3.2.5	1,5	6	3		6					97 800	348 100
3.2.6	0,25	4	0,75		6					33 000	79 875
Total	2	20,9	7,5		19,25	16				240 000	1 202 095

Programme 3.3 – Stockage et protection des données

Mandat et objectifs

La dernière catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 3 permet à l'UPU de renforcer son rôle de gardien des données internationales sur le secteur en les stockant de manière neutre et sécurisée. La concrétisation de cet objectif repose sur cinq propositions de travail pour le cycle 2021–2025. Leur mise en œuvre sera contrôlée et évaluée sur la base d'un certain nombre de résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre d'utilisateurs de la base de données Universal POST*CODE® DataBase, l'extension de la plate-forme de données de masse de l'UPU et l'introduction d'une norme en matière de systèmes de gestion de la confidentialité des informations. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
3.3.1	Philatélie 2 – Système de distribution et d'entretien de la collection philatélique universelle	CA
3.3.2	Conformité des normes opérationnelles – Stockage des données	CEP
3.3.3	Solutions et normes d'adressage – Stockage des données	CEP
3.3.4	Coopérative EMS – Stockage et protection de données	CEP
3.3.5	Stockage et protection des données de l'UPU au niveau mondial	CA et CEP

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)				Total (CHF)
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	Total (CHF)	
3.3.1	0,25				0,5					2 500	82 100
3.3.2		7								144 100	144 100
3.3.3								2,5		40 750	40 750
3.3.4					1,25	16				401 175	401 175
3.3.5		12								285 600	481 200
Total	0,25	19			1,75	16				403 675	1 149 325

Soutien fonctionnel

Les activités de soutien fonctionnel de la SPA sont divisées en cinq catégories, qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes:

- Programme 4.1 – Cabinet.
- Programme 4.2 – Finances.
- Programme 4.3 – Ressources humaines.
- Programme 4.4 – Affaires juridiques.
- Programme 4.5 – Logistique.

Les explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-après.

Programme 4.1 – Cabinet

Mandat et objectifs

La catégorie «Cabinet» comprend quatre propositions de travail relatives au Cabinet et aux affaires concernant les Conseils, à la gouvernance et au contrôle interne, à la planification stratégique et à la communication. Les résultats correspondants comprennent des indicateurs tels que le nombre de sessions de Conseils organisées avec succès, le nombre de consultations du site Web de l'UPU et le pourcentage de livrables du CA/CEP ainsi que les recommandations de l'audit qui ont été mises en œuvre.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
4.1.1	Cabinet et affaires concernant les Conseils	CA
4.1.2	Gouvernance et contrôle interne	CA
4.1.3	Planification stratégique	CA
4.1.4	Communication	CA

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			
	D	P	G	Autre (CHF)	Total (CHF)	D	P	G	Autre (CHF)	Total (CHF)
4.1.1	26		57,6	170 000	1 403 280					1 403 280
4.1.2	2	24	12	166 550	738 150					738 150
4.1.3	0,75	42	9,6	30 000	839 880					839 880
4.1.4	3	42	30	94 014	1 184 814				150 000	1 334 814
Total	31,75	108	109,2	460 564	4 166 124				150 000	4 316 124

Programme 4.2 – Finances

Mandat et objectifs

La catégorie «Finances» couvre deux propositions de travail liées au rôle de support ainsi qu'à la mobilisation des ressources. L'avancement des travaux prévus peut être évalué par des résultats tels que l'approbation des rapports financiers sans réserve par les Vérificateurs extérieurs, le nombre de nouveaux partenariats formalisés avec des donateurs multilatéraux pour des interventions au niveau mondial ou national ainsi que le nombre de contributeurs volontaires appuyant la mise en œuvre de la stratégie.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
4.2.1	Fonction d'appui financier	CA
4.2.2	Mobilisation des ressources	CA

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	Total (CHF)
4.2.1	13	54	64,8							2 103 640
4.2.2	2	12	3							296 300
Total	15	66	67,8							2 399 940
										635 889
										635 889
										2 103 640
										932 189
										3 035 829

Programme 4.3 – Ressources humaines

Mandat et objectifs

La troisième catégorie d'activités relevant du support fonctionnel concerne les ressources humaines et comprend trois propositions de travail concernant la formation et le développement, la politique en matière de ressources humaines et l'administration (prestations et salaires). La réalisation des objectifs pour ces propositions de travail peut être quantifiée par des résultats tels que le pourcentage de personnel ayant suivi une formation dans le domaine de l'informatique ou des nouvelles technologies (dans le cadre du pilier stratégique 2) et la réduction des délais de recrutement pour les postes à durée déterminée.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
4.3.1	Formation et développement	CA
4.3.2	Politique en matière de ressources humaines	CA
4.3.3	Gestion des ressources humaines – Prestations et salaires	CA

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)				
	D	P	G	D	P	G	D	P	G		
4.3.1	4	0	6							277 400	277 400
4.3.2	4	12	3,6							390 880	390 880
4.3.3	5	12	58,8							1 512 140	1 512 140
Total	13	24	68,4							2 180 420	2 180 420

Programme 4.4 – Affaires juridiques

Mandat et objectifs

L'avancement de la proposition de travail relative à la fonction d'appui juridique peut être évaluée sur la base de résultats tels que le pourcentage de demandes externes de clarification juridique traitées dans un délai de sept jours ouvrables (uniquement les demandes émanant d'entités gouvernementales et d'opérateurs désignés des Pays-membres de l'Union) et le pourcentage de demandes de rédaction, d'examen ou de validation d'instruments contractuels émanant du Bureau international traitées dans un délai de sept jours ouvrables.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
4.4.1	Fonction de soutien juridique	CA

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	
4.4.1	12	36	12							1 022 700
Total	12	36	12							1 022 700

Programme 4.5 – Logistique

Mandat et objectifs

La dernière proposition de travail relevant du support fonctionnel concerne le domaine de la logistique. Les résultats permettant d'évaluer les progrès réalisés comprennent le pourcentage de documents et de locaux prêts pour chaque réunion ou événement.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
4.5.1	Services linguistiques	CA
4.5.2	Services généraux	CA

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	
4.5.1	1	60	158,4							2 790 320
4.5.2	3,5	9,6	75,6			6				3 415 044
Total	4,5	69,6	234			6				6 205 364
										147 800
										80 000
										80 000
										2 790 320
										3 562 844
										6 353 164

Programme 5.1 – Frais hors exploitation

Mandat et objectifs

Cette catégorie inclut le versement du montant dû au titre de la garantie de la Caisse de prévoyance de l'UPU.

Catégorie		OPP	Description
5.1 Respect des obligations envers le personnel		5.1.1	Respect des obligations envers le personnel

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Total (CHF)	Personnel (m/h)		Total (CHF)	Personnel (m/h)		Total (CHF)	
	D	P G		D	P G		D	P G		
5.1.1		3 000 000	3 000 000		723 500	723 500				3 723 500
Total		3 000 000	3 000 000		723 500	723 500				3 723 500

Programme 6.1 – Remplacement, développement et acquisition des actifs

Mandat et objectifs

Cette catégorie inclut le montant à allouer au fonds destiné à l'entretien et la rénovation du bâtiment et l'amortissement des investissements.

Catégorie		OPP	Description
6.1 Remplacement, développement et acquisition des actifs		6.1.1	Entretien et rénovation du bâtiment du Bureau international
		6.1.7	Amortissements

Budget pour 2024

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Total (CHF)	Personnel (m/h)		Total (CHF)	Personnel (m/h)		Total (CHF)	
	D	P G		D	P G		D	P G		
6.1.1		450 000	450 000							450 000
6.1.7		1 360 000	1 360 000							1 360 000
Total		1 810 000	1 810 000							1 810 000

3. Budget présenté par nature des charges et des produits

3.1 Charges relevant du budget ordinaire

Pour 2024, les charges du budget ordinaire se montent à 39 512 270 CHF et comprennent un montant de 3 000 000 de CHF correspondant à l'application des garanties de l'Union relatives à la Caisse de prévoyance (les 723 500 CHF restants étant financés par des entités extrabudgétaires). Ces dépenses incluent également 450 000 CHF mis de côté pour débiter le financement du projet de rénovation du bâtiment.

Les investissements prévus en 2024 sont indiqués dans le tableau I.

Tableau I – Investissements envisagés – Budget de 2024 (en francs suisses)

Description	Montant
Sécurité informatique (remplacement des serveurs et consolidation)	150 000
Remplacement des ordinateurs portables	40 000
Remplacement du Wi-Fi	30 000
Commutateurs de réseau	220 000
Total – Matériel informatique	440 000
Système d'archivage électronique	300 000
Sécurité informatique (rançongiciels)	60 000
Service Microsoft Cloud	200 000
Extranet	60 000
Mise à jour des systèmes Pégase et Navision	130 000
Total – Logiciels informatiques	750 000
Total – Investissements	1 190 000

L'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) a entraîné l'introduction de charges d'amortissement en 2011. Celles-ci ont une incidence directe sur le budget. Le tableau II résume le montant des amortissements comptabilisés en tant que charges dans le budget ordinaire de l'Union.

Tableau II – Amortissements en 2024 (en francs suisses)

Description	Amortissements
Machines, mobilier et matériel	112 627
Équipement informatique et de communication	102 200
Logiciels	235 489
Véhicules	7 062
Bâtiment	902 622
Total des amortissements	1 360 000

Les autres charges du budget ordinaire figurent dans le tableau III et comprennent les dépenses de personnel et les autres frais de fonctionnement.

Tableau III – Charges hors amortissements (en francs suisses)

Description	Montant
Dépenses de personnel (hors coopération au développement)	26 218 300
Coopération au développement	2 175 000
Projets du fonds d'urgence et de solidarité	336 640
Autres charges de fonctionnement	5 972 330
Total des charges hors amortissements	34 702 270
Total des amortissements	1 360 000
Total des charges récurrentes	36 062 270
Montant de la garantie due à la Caisse de prévoyance	3 000 000
Montant à allouer au fonds de maintenance du bâtiment	450 000
Total des charges	39 512 270

Le tableau IV contient un récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union.

Tableau IV – Récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

Description	Budget de 2024 (Rev)	Budget de 2023	Écart
Salaires et indemnités	17 578 300	17 938 340	-2,0%
Charges sociales	8 120 000	7 920 000	2,5%
Recrutement et cessation de service	345 000	385 000	-10,4%
Formation et autres dépenses de personnel	175 000	203 645	-14,1%
Total des coûts de personnel	26 218 300	26 446 985	-0,9%
Frais de voyage	466 944	465 945	0,2%
Coopération au développement–Présence sur le terrain	527 000	527 000	0,0%
Coopération au développement – Activités liées aux projets	2 013 418	1 648 000	22,2%
Projets du fonds d'urgence et de solidarité	336 640	–	–
Coûts des services de conseil et externes	2 411 350	2 157 785	11,8%
Frais généraux	969 554	1 243 370	-22%
Équipement et fournitures	1 610 564	1 390 645	15,8%
Charges d'amortissement	1 360 000	1 422 200	-4,4%
Autres charges	148 500	138 100	7,5%
Total des charges de fonctionnement	9 843 970	8 993 045	9,5%
Total des charges récurrentes	36 062 270	35 440 030	1,8%
Montant de la garantie à verser à la Caisse de prévoyance	3 000 000	3 000 000	0,0%
Montant à allouer au fonds de maintenance du bâtiment	450 000	450 000	0,0%
Total des charges	39 512 270	38 890 030	1,6%

3.2 Produits relevant du budget ordinaire

Les sources de financement des charges du budget ordinaire sont les contributions des Pays-membres de l'Union et les recettes administratives.

Les contributions représentent la partie des ressources de l'Union financées par les Pays-membres. Pour 2024, elles s'élèvent à 38 437 096 CHF.

Les contributions pour les coûts de traduction en français s'élèvent à 164 000 CHF.

Tableau V – Récapitulatif des produits relevant du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

Description	Budget de 2024 (Rev)	Budget de 2023	Écart
A. Contributions des Pays-membres			
Contributions aux dépenses de l'Union	38 437 096	37 812 300	1,6%
Contributions aux frais de traduction française	164 000	164 000	0,0%
Total des contributions des Pays-membres	38 601 096	37 976 300	1,6%
B. Recettes administratives			
Produits des ventes de publications	170 000	170 000	0,0%
Location des locaux	450 000	450 000	0,0%
Recettes diverses	291 174	293 730	-0,9%
Total des recettes administratives	911 174	913 730	-0,3%
Total général	39 512 270	38 890 030	1,6%

3.3 Niveau des charges nettes de l'Union

Les charges nettes se composent des dépenses auxquelles on soustrait les recettes administratives. Les charges nettes sont financées par les contributions des Pays-membres.

Les charges nettes sont estimées à 38 601 096 CHF.

Tableau VI – Récapitulatif général (en francs suisses)

Description	Budget de 2024 (Rev)	Budget de 2023	Écart
Charges récurrentes de l'Union			
Charges de personnel (hors coopération au développement)	26 218 300	26 446 985	-0,9%
Dépenses pour le personnel de la coopération au développement	527 000	527 000	0,0%
Dépenses pour les projets de coopération au développement	2 013 418	1 648 000	22,2%
Projets du fonds d'urgence et de solidarité	336 640	–	–
Autres charges de fonctionnement du Bureau international (dont amortissements)	6 966 912	6 818 045	2,2%
Total des charges récurrentes	36 062 270	35 440 030	1,8%
Montant de la garantie due à la Caisse de prévoyance	3 000 000	3 000 000	0,0%
Montant à allouer au fonds de maintenance du bâtiment	450 000	450 000	0,0%
Total des charges	39 512 270	38 890 030	1,6%
Recettes administratives	911 174	913 730	-0,3%
Charges nettes	38,601,096	37 976 300	1,6%
Contributions aux dépenses de l'Union	38 437 096	37 812 300	1,6%
Contributions aux frais de traduction française	164 000	164 000	0,0%
Total des contributions des Pays-membres	38 601 096	37 976 300	1,6%

Tableau VII – Plan d'affectation des postes de travail inclus dans le budget de 2024

Catégories Directions	Union Cadre			Non cadre			Total Union	Extrabudgétaire				Total général ¹	
	Hors classe ²	P	G	Total	P	G		Total	Hors classe	P	G ³		Total extrabudgétaire
Bureaux du Directeur général et du Vice-Directeur général		0,0	3,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Direction de l'administration et du Cabinet (DACAB)		7,0	5,5	13,5	1,0	0,5	1,5	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0
Direction des finances (DFI)		6,0	6,7	13,7	0,0	0,0	0,0	13,7	0,0	1,9	3,8	5,7	19,4
Direction des affaires juridiques (DAJ)		3,0	1,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Direction des ressources humaines (DRH)		3,0	5,7	9,7	0,0	0,0	0,0	9,7	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7
Direction des opérations postales (DOP)		14,9	9,5	26,4	1,0	0,0	1,0	27,4	0,0	6,0	20,7	26,7	54,1
Direction de la logistique (DL)		6,0	23,1	30,1	0,0	0,0	0,0	30,1	0,0	0,0	3,6	3,6	33,7
Direction du Centre de technologies postales (DCTP)		3,0	2,0	5,0	1,0	0,0	1,0	6,0	1,0	62,0	0,5	63,5	69,5
Direction des politiques, de la régulation et des marchés (DPRM)		15,0	3,3	20,3	3,0	1,5	4,5	24,8	0,0	5,0	0,5	5,5	30,3
Direction du développement et de la coopération (DCDEV)		9,0	7,0	17,0	0,0	0,0	0,0	17,0	0,0	0,0	1,6	1,6	18,6
Total		66,9	66,8	145,7	6,0	2,0	8,0	153,7	1,0	74,9	30,7	106,6	260,3

¹ Fonctionnaires associés (détachés), contrats à court terme et stagiaires non compris.

² Fonctionnaires élus et Directeurs.

³ Fonctionnaires spécialistes et services généraux.

Annexes

1. Système de financement du budget de l'Union

1.1 Introduction

Le système de financement du budget de l'Union s'articule autour de trois piliers, à savoir:

- un premier pilier, financé par les contributions nationales des Pays-membres et les recettes administratives, qui représente le budget ordinaire;
- un deuxième pilier, financé par les contributions volontaires reçues par l'UPU telles que les cotisations pour les organes financés par les utilisateurs, les contributions volontaires affectées et non affectées et les autres contributions financières;
- un troisième pilier, financé par la vente de produits et services.

Il est donc indispensable que toutes les activités relevant des deuxième et troisième piliers soient autofinancées.

1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l'Union

Tableau X – Récapitulatif des types de produits par pilier

<i>Pilier</i>	<i>Types d'activités financées</i>	<i>Principale source de financement</i>	<i>Type de financement</i>
1 – Budget ordinaire	Charges de l'Union	Pays-membres	Contributions statutaires des Pays-membres
2 – Contributions volontaires	Coopérative télématique, EMS, UPU*Clearing, etc.	Opérateurs désignés	Autres contributions annuelles
	Contributions au Fonds pour l'amélioration de la qualité de service, contributions volontaires affectées et non affectées et autres contributions financières	Opérateurs désignés et toute autre source de financement (y compris privée)	Contributions volontaires
3 – Ventes de produits et services	POST*CODE, système de numérotation de l'Association mondiale pour le développement de la philatélie (WNS), codes à barres, refacturation des coûts des coupons-réponse internationaux, produits du CTP et autres ventes	Toute source de financement (y compris privée) générant des produits provenant de services rendus	Ventes

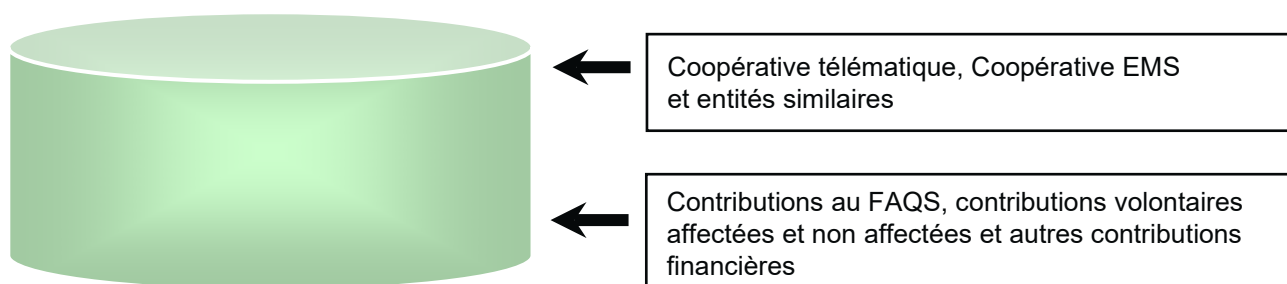
1.3 Fonctionnement des trois piliers

a) Premier pilier

Le premier pilier représente le budget ordinaire de l'Union, financé par les contributions nationales des Pays-membres, auquel est appliqué un plafond budgétaire fixé par le Congrès.

b) Deuxième pilier

Le deuxième pilier représente les contributions volontaires reçues par l'UPU telles que les cotisations pour les organes financés par les utilisateurs, les contributions volontaires affectées et non affectées et les autres contributions financières. Les activités des organes financés par les utilisateurs, comme la Coopérative télématique et la Coopérative EMS, sont financées par les cotisations annuelles versées par leurs membres.



La Coopérative télématique, la Coopérative EMS et les entités similaires sont par définition des centres de profit et d'investissement ayant vocation à s'autofinancer. Elles peuvent affecter les recettes aux dépenses pour parvenir à l'équilibre financier alors que, dans le cadre du budget ordinaire de l'Union, les recettes ainsi que les dépenses sont fixées par le CA.

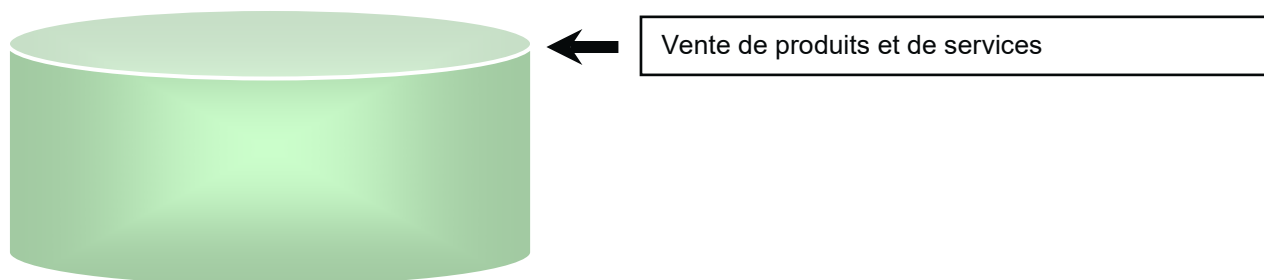
Les autres sources de contributions volontaires permettent aux Pays-membres, opérateurs désignés et autres donateurs publics et privés de répondre à certains besoins de financement. Les fonds versés sont des fonds volontaires affectés ou non affectés en fonction des souhaits des donateurs et des priorités accordées aux activités correspondantes.

En raison de sa nature extrabudgétaire, ce pilier de financement n'est pas concerné par le plafond budgétaire fixé par le Congrès. Les caractéristiques du second pilier sont les suivantes:

- Apporter les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie postale mondiale.
- Mieux répondre aux attentes des Pays-membres en matière d'assistance technique et de coopération au développement.
- Possibilité pour les donateurs de décider des montants qu'ils souhaitent verser durant une période de temps à leur convenance.

c) Troisième pilier

Le troisième pilier est destiné à financer les activités de l'UPU par le biais de la vente de produits et services. Il intègre donc les recettes issues de la vente des produits et des services fournis par l'UPU.



1.4 Détermination de la valeur de l'unité de contribution dans le cadre du système de financement du budget de l'Union

La valeur de l'unité de contribution se base sur le montant des charges récurrentes nettes inscrites au budget ordinaire de l'Union approuvé par le CA et sur le nombre total d'unités de contribution.

Pour 2024, la valeur de l'unité de contribution (en francs suisses) a été calculée sur la base du nouveau mécanisme de contributions adopté au Congrès d'Abidjan et détaillé dans le document CA 2021.2–Doc 11:

Charges nettes pour 2024 (a)	38 601 096
Contributions au Service de traduction français (b)	164 000
Contributions aux dépenses de l'Union (a – b)	38 437 096
Nombre total d'unités de contribution (c)	864,8
Montant de l'unité de contribution, groupe 1	44 270
Montant de l'unité de contribution, groupe 2	46 810

2. Contributions des Pays-membres

2.1 Introduction

Le tableau VIII présente l'évolution des contributions depuis 1999.

2.2 Évolution annuelle des contributions

Tableau VIII – Évolution des contributions depuis 1999 (en francs suisses)

Année	Nombre total d'unités de contribution	Montant de l'unité de contribution	Montant total facturé
1999	908,5	37 280	33 868 880
2000	907	37 280	33 812 960
2001	878	39 110	34 338 580
2002	878	39 110	34 338 580
2003	877	39 360	34 518 720
2004	877	39 360	34 518 720
2005	865	39 360	34 046 400
2006	865	39 360	34 046 400
2007	867,5	39 990	34 691 325
2008	867,5	39 990	34 691 325
2009	864,5	40 993	35 438 449
2010	864,5	40 993	35 438 449
2011	864	41 770	36 089 280
2012	865,5	41 770	36 151 935
2013	852,5	41 770	35 608 925
2014	852,5	41 770	35 608 925
2015	852,5	41 770	35 608 925
2016	854,5	41 770	35 692 465
2017	830,5	43 526	36 148 343
2018	830,5	43 526	36 148 343
2019	830,5	43 526	36 148 343
2020	821,8	46 000	37 802 800
2021	821,3	46 000	37 779 800
2022	819,3	46 000	37 687 800
2023	865,8	43 500 (groupe 1) 46 000 (groupe 2)	37 812 300
2024	864,8	44 270 (groupe 1) 46 810 (groupe 2)	38 437 096

3. Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2024

*Unités
de contribution*

Classe de 60 unités

1.	Amérique (États-Unis)	60
----	-----------------------	----

Classe de 55 unités

1.	Japon	55
----	-------	----

Classe de 50 unités

1.	Allemagne	50
2.	France	50
3.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	<u>50</u>
		150

Classe de 40 unités

1.	Canada	40
2.	Chine (Rép. pop.)	40
	<i>Y compris:</i>	
	<i>Hongkong, Chine, contribution volontaire de la République populaire de Chine</i>	<i>1</i>
	<i>Macao, Chine, contribution volontaire de la République populaire de Chine</i>	<i>0,5</i>
		<u>80</u>

Classe de 27 unités

1.	Italie	27
----	--------	----

Classe de 25 unités

1.	Espagne	25
----	---------	----

Classe de 20 unités

1.	Arabie saoudite	20
2.	Australie	20
3.	Inde	20
4.	Russie (Fédération de)	<u>20</u>
		80

Classe de 15 unités

1.	Belgique	15
2.	Corée (Rép.)	15
3.	Pays-Bas	15
4.	Suède	15
5.	Suisse	<u>15</u>
		75

Classe de 10 unités

1.	Afrique du Sud	10
2.	Brésil	10
3.	Danemark	10
4.	Finlande	10
5.	Mexique	10
6.	Norvège	<u>10</u>
		60

Classe de 9 unités

1.	Pakistan	9
----	----------	---

Classe de 6 unités

1.	Autriche	6
2.	Pologne	<u>6</u>
		12

Classe de 5 unités

1.	Algérie	5
2.	Égypte	5
3.	Hongrie	5
4.	Indonésie	5
5.	Iran (Rép. islamique)	5
6.	Kuwait	5
7.	Maroc	5
8.	Nigéria	5
9.	Nouvelle-Zélande	5
10.	Tchèque (Rép.)	5
11.	Tunisie	5
12.	Türkiye	5
13.	Ukraine	<u>5</u>
		65

Classe de 4 unités

1.	Territoires d'outre-mer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	4
2.	Singapour	<u>4</u>
		8

Classe de 3 unités

1.	Argentine	3
2.	Bangladesh	3
3.	Bulgarie (Rép.)	3
4.	Chili	3
5.	Colombie	3
6.	Côte d'Ivoire (Rép.)	3
7.	Ghana	3
8.	Grèce	3
9.	Irlande	3
10.	Israël	3
11.	Kenya	3
12.	Malaisie	3
13.	Portugal	3
14.	Roumanie	3
15.	Slovaquie	3
16.	Sri Lanka	3
17.	Thaïlande	3
18.	Uruguay	3
19.	Zimbabwe	<u>3</u>
		57

Classe de 2 unités

1.	Qatar	2
----	-------	---

Classe de 1 unité

1.	Albanie	1
2.	Arménie	1
3.	Aruba, Curaçao et S. Maarten	1
4.	Azerbaïdjan	1
5.	Bahamas	1
6.	Bahrain (Royaume)	1
7.	Barbade	1
8.	Bélarus	1
9.	Belize	1
10.	Bolivie	1
11.	Bosnie et Herzégovine	1
12.	Botswana	1
13.	Brunei Darussalam	1
14.	Cambodge	1
15.	Cameroun	1
16.	Cap-Vert	1
17.	Chypre	1
18.	Congo (Rép.)	1
19.	Costa-Rica	1
20.	Croatie	1
21.	Cuba	1
22.	Dominicaine (Rép.)	1
23.	El Salvador	1
24.	Émirats arabes unis	1
25.	Équateur	1
26.	Estonie	1
27.	Eswatini	1
28.	Fidji	1
29.	Gabon	1
30.	Géorgie	1
31.	Guatémala	1
32.	Guinée équatoriale	1
33.	Guyane	1
34.	Honduras (Rép.)	1
35.	Islande	1
36.	Iraq	1
37.	Jamaïque	1
38.	Jordanie	1
39.	Kazakhstan	1
40.	Kirghizistan	1
41.	Lettonie	1
42.	Liban	1
43.	État de Libye	1
44.	Liechtenstein	1
45.	Lituanie	1
46.	Luxembourg	1
47.	Macédoine du Nord	1
48.	Madagascar	1
49.	Maldives	1
50.	Malte	1
51.	Maurice	1
52.	Moldova	1

*Unités
de contribution*

53.	Monaco	1
54.	Mongolie	1
55.	Monténégro	1
56.	Myanmar	1
57.	Namibie	1
58.	Nicaragua	1
59.	Oman	1
60.	Ouzbékistan	1
61.	Panama (Rép.)	1
62.	Papouasie – Nouvelle-Guinée	1
63.	Paraguay	1
64.	Pérou	1
65.	Philippines	1
66.	Rép. dém. du Congo	1
67.	Rép. pop. dém. de Corée	1
68.	Saint-Marin	1
69.	Sénégal	1
70.	Serbie	1
71.	Slovénie	1
72.	Suriname	1
73.	Syrienne (Rép. arabe)	1
74.	Tadjikistan	1
75.	Trinité-et-Tobago	1
76.	Turkménistan	1
77.	Vanuatu	1
78.	Vatican	1
79.	Venezuela (Rép. bolivarienne)	1
80.	Viet Nam	<u>1</u>
		80

Classe de 0,5 unité

1.	Afghanistan	0,5
2.	Angola	0,5
3.	Bénin	0,5
4.	Bhoutan	0,5
5.	Burkina Faso	0,5
6.	Burundi	0,5
7.	Centrafrique	0,5
8.	Comores	0,5
9.	Djibouti	0,5
10.	Érythrée	0,5
11.	Éthiopie	0,5
12.	Gambie	0,5
13.	Guinée	0,5
14.	Guinée-Bissau	0,5
15.	Haïti	0,5
16.	Lao (Rép. dém. pop.)	0,5
17.	Lesotho	0,5
18.	Libéria	0,5
19.	Malawi	0,5
20.	Mali	0,5
21.	Mauritanie	0,5
22.	Mozambique	0,5
23.	Népal	0,5
24.	Niger	0,5
25.	Ouganda	0,5
26.	Rwanda	0,5
27.	Salomon (îles)	0,5
28.	Sierra Leone	0,5

	<i>Unités de contribution</i>
29. Somalie	0,5
30. Soudan	0,5
31. Soudan du Sud	0,5
32. Tanzanie (Rép. unie)	0,5
33. Tchad	0,5
34. Timor-Leste (Rép. dém.)	0,5
35. Togo	0,5
36. Yémen	0,5
37. Zambie	<u>0,5</u>
	18,5

Classe de 0,1 unité

1. Antigua-et-Barbuda	0,1
2. Dominique	0,1
3. Grenade	0,1
4. Kiribati	0,1
5. Nauru	0,1
6. Saint-Christophe (Saint-Kitts)-et-Nevis	0,1
7. Sainte-Lucie	0,1
8. Saint-Vincent-et-Grenadines	0,1
9. Samoa	0,1
10. Sao Tomé-et-Principe	0,1
11. Seychelles	0,1
12. Tonga (y compris Niuafou'ou)	0,1
13. Tuvalu	<u>0,1</u>
	1,3

Total général: 192 Pays-membres

864,8

